

# Les Belles Journées du Bien Être

**7 et 8 Décembre 2019**

**Salle Hermès à EAUNES**

## **DOSSIER D'INSCRIPTION**

à envoyer à « Centre Formation Violette »

15 rue Pech David

31400 TOULOUSE

à retourner avec les conditions générales

Raison sociale (ou nom) \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal: \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

Téléphone/Fax : \_\_\_\_\_

Site Web : \_\_\_\_\_

N° de TVA intracommunautaire : \_\_\_\_\_

N° SIRET : \_\_\_\_\_

Code NAF : \_\_\_\_\_

Forme juridique : \_\_\_\_\_

Date de création de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Adresse de facturation (si différente) : \_\_\_\_\_

### **INTERLOCUTEUR**

Responsable de l'entreprise Nom Prénom : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Téléphone / Fax \_\_\_\_\_ :

Portable : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Contact Organisation :

Centre Formation Violette

15 rue Pech David

31400 TOULOUSE

Tel : 06.19.11.05.91 - lbjdbz@gmail.com

## VOTRE DOMAINE D'ACTIVITÉ

- Thérapeute
- Vente de produits bien-être
- Artisanat
- Autre

## PRODUITS ET / OU SERVICES PROPOSES

Nous vous demandons de bien vouloir être le plus explicite possible dans la description. Ceci nous aidera dans notre sélection afin de garantir une plus grande diversité d'exposants.

.....  
.....  
.....

## PARUTION SUR LE SITE INTERNET « LES BELLES JOURNEES DU BIEN-ÊTRE »

Merci de décrire en 5 lignes la présentation de votre activité ainsi que de joindre une photo ou votre logo et de l'envoyer à : lbjdb@gmail.com

- |  |                           |                           |                |
|--|---------------------------|---------------------------|----------------|
| Je propose une conférence ou un atelier                                      | <input type="radio"/> OUI | <input type="radio"/> NON | <b>25€</b>     |
| Je m'inscris avant le 20 Mai 2019 et je propose une conférence ou un atelier | <input type="radio"/> OUI | <input type="radio"/> NON | <b>Gratuit</b> |
| Je ne suis pas exposant et je propose une conférence ou un atelier           | <input type="radio"/> OUI | <input type="radio"/> NON | <b>65€</b>     |

Thème et Titre de la conférence ou de l'atelier ( durée 40 mn ) à communiquer **au plus tard le 2 Septembre 2019** :  
**Sous réserve de disponibilité**

## FICHE RECAPITULATIVE DE VOS BESOINS (STAND 2m X 3m linéaire)

1. Je souhaite être :

- Stand à l'intérieur : 215 €
- Supplément angle : 50€
- Conférence ou atelier :  Gratuit       25 €       65 €

2. J'ai besoin de :

Matériel ( nous vous fournissons 2 chaises et une table à décorer par vos soins )

Électricité ( comprise dans le prix ) Spécifié le matériel nécessitant de l'électricité ( nombre, objet, voltage... ) :

.....  
.....

## Informations complémentaires :

Si nous vous fournissons des tables nous vous conseillons d'en apporter également afin d'éviter que certains d'entre vous, n'en dispose pas. De même n'oubliez pas d'apporter votre matériel tel que grandes rallonges, multiprises, que nous ne pouvons vous fournir.

**TOTAL STAND** : ..... €. (stand) + ..... €. + angle + ..... € conférence ou atelier = ..... € TTC

Nous ne sommes pas assujettis à la TVA

**INSTALLATION PRÉVUE À PARTIR DU 06/12/19 14 H00**

**Je m'installe :**

Vendredi (14h à 19h )

samedi avant: 9h00

J'ai bien lu et m'engage à respecter les conditions générales de vente et le règlement intérieur de Les Belles Journées Bien-Être (*signer la fiche d'inscription*)

**Éléments obligatoires afin de valider votre inscription :**

**Documents à fournir :**

Certificat AB / Nature et progrès ou Ecocert pour les activités éligibles à ces certifications

Attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle  
(Valable à la date de la manifestation Les Belles Journées du Bien-Être)

La fiche d'inscription dûment remplie avec l'ensemble de vos coordonnées  
(Tous les éléments sont impératifs, l'adresse e-mail doit être valide)

Le règlement de votre participation :

**2 chèques impérativement :**

- Un chèque de 50 € encaissable au **8 Juillet 2019 ( non remboursable en cas de désistement)**

+

Le solde par chèque de encaissable au **12 Novembre 2019 :**

- 165 € sans angle ni conférence/atelier et conférence/atelier Gratuit
- 190 € avec conférence/atelier inscrit après le 20 mai 2019
- 215 € avec angle et conférence/atelier Gratuit
- 240 € avec angle + conférence/atelier après le 20 mai 2019

La photocopie de la carte d'identité de ou des personnes qui seront présentes sur le stand

**Date**

**Signature :**

(précédée de la mention lu et approuvé)

Contact Organisation

Centre Formation Violette  
15 rue Pech David – 31400 TOULOUSE  
Tel : 06.19.11.05.91 – lbjdb@gmail.com

## "Conditions générales de vente et règlement intérieur

"

### **À signer et à renvoyer avec la fiche d'inscription**

Le présent règlement définit les conditions dans lesquelles l'association « Formation Violette » organise et fait fonctionner la foire « Les Belles Journées Bien-Être ». Il précise les obligations et les droits respectifs de l'exposant et de l'organisateur.

### **ADMISSION DES EXPOSANTS**

Sont admises à participer à la foire « Les Belles Journées Bien-Être », les personnes morales (société, association, groupement...) ou les personnes physiques (artisans,...) présentant des produits, des services, des informations ou proposant des animations dans les domaines de la protection de l'environnement, de la préservation de la biodiversité, de l'éco habitat, des matériaux sains, des éco-produits, de la gestion écologique de l'eau, des économies d'énergie, des énergies renouvelables, de la mobilité écologique, du commerce et du tourisme équitable, de l'agriculture biologique, de l'épargne et finance solidaire, du tri sélectif et de la valorisation des déchets ou tout autre produit, service, animation en rapport avec le développement durable. Les exposants seront ensuite sélectionnés par les membres de l'association « Formation Violette ».

### **INSCRIPTION**

L'exposant admis à participer à la foire Les Belles Journées Bien-Être doit remplir une fiche d'inscription, accompagnée d'une documentation sur les articles et/ou services à exposer.

Cette fiche d'inscription est signée par une personne réputée avoir qualité pour engager la société, l'association ou le groupement.

La signature de cette fiche d'inscription implique que la société désireuse d'exposer, a eu connaissance du présent règlement et l'accepte sans réserve, ainsi que les prescriptions de droit public applicables aux manifestations organisées en France. Elle implique également l'acceptation de toutes dispositions nouvelles qui peuvent être imposées par les circonstances et que l'association Formation Violette se réserve le droit de signifier, même verbalement, aux exposants, et ce, dans l'intérêt de la manifestation.

La fiche d'inscription doit être accompagnée d'un versement dans les conditions fixées par l'association « Formation Violette ». Ces conditions figurent dans la fiche d'inscription.

L'envoi de la facture à la société candidate, après réception par l'association Formation Violette de la fiche d'inscription, vaut confirmation définitive de l'acceptation de l'inscription et établit le contrat de location d'un stand et d'emplacements publicitaires, sous réserve du respect par l'exposant des modalités de règlement.

Tout dossier reçu non complet ne sera pas retenu et sera définitivement refusé pour la participation à l'événement.

### **MODALITES DU REGLEMENT**

**A l'inscription** : 100% du montant total de l'inscription (formule et prestations complémentaires) sont versés par chèque ou virement bancaire au moment de la signature de la fiche d'inscription et de son envoi. L'encaissement du règlement se fera **30 jours** avant la date du début de l'événement.

Le manquement de l'exposant à réaliser le paiement entraîne l'annulation de plein droit de son inscription et autorise l'association « Formation Violette » à reprendre la libre disposition de la surface de stand qui avait été réservée. Tout règlement est à établir au nom de « **Association Formation Violette** » et libellé en euros.

### **ANNULATION**

L'annulation par l'exposant de son inscription jusqu'à 20 jours avant le début de la foire autorise l'association « Formation Violette » à garder à titre de dédommagement la totalité de la somme versée ou facturée.

### **INTERDICTION DE CESSION**

Il est interdit aux exposants de céder ou de sous-louer tout ou partie de leur stand.

### **LIMITATION DE RESPONSABILITE**

S'il devenait impossible de disposer au jour et à l'heure prévus de l'emplacement nécessaire à l'organisation du festival, pour une raison qui ne serait pas imputable à l'association « Formation Violette », celle-ci serait seulement tenue au remboursement des sommes versées, déduction des frais qu'elle aurait engagés pour la préparation du festival.

### **EMPLACEMENTS**

Le changement d'emplacement général de la foire, résultant de cas de force majeure, même après confirmation, n'entraîne pas l'exposant à annuler son contrat ou à revendiquer une indemnité.

Si le participant n'a pas occupé son emplacement le jour de l'ouverture de la foire, sauf avis motivé adressé à l'association « Formation Violette », il est considéré comme démissionnaire; il sera disposé de son emplacement sans remboursement ni indemnité.

### **VISITEURS**

La foire « les belles journées du Bien-Être » est ouverte au public. L'accès à la foire est gratuit.

### **REGLES COMMERCIALES**

L'exposant s'engage à ne présenter que les produits et les services pour lesquels il a été admis à la foire.

L'exposant s'engage à ne présenter que les produits dont la fabrication, le conditionnement et la publicité sont conformes à la réglementation française en vigueur. L'association Formation Violette ne pourra en aucun cas être tenue responsable des conséquences qui résulteraient d'une non-observation de ces prescriptions.

L'exposant s'engage à ne procéder à aucune publicité susceptible d'induire en erreur ni de constituer une concurrence déloyale.

### **SECURITE**

Les exposants doivent respecter les mesures de sécurité imposées par la Préfecture de Police ou éventuellement par l'association Formation Violette. Le détail de ces questions est précisé dans le dossier technique de l'exposant. L'exposant devra être présent sur son stand lors de la visite de la commission de sécurité.

"

"

### **LE NETTOYAGE**

Le nettoyage général est assuré par l'association Formation Violette pendant et en dehors des heures d'ouvertures.

Le nettoyage de chaque stand doit être fait chaque jour par les soins de l'exposant et être achevé pour l'ouverture de la foire.

## **INSTALLATION, ENLEVEMENT**

L'exposant doit se conformer aux horaires indiqués dans le dossier pour les opérations d'emménagement et de déménagement.

## **DEGRADATIONS**

Toutes les dégradations causées aux structures, au matériel loué par l'exposant seront évaluées par l'association « Formation Violette » et mises à la charge de l'exposant responsable des dites dégradations.

## **PARKING**

Les possibilités de parking pendant le festival sont indiquées dans le dossier technique de l'exposant.

## **TENUE DES STANDS**

Le stand devra être occupé en permanence pendant les heures d'ouverture par une personne compétente.

Les exposants ne dégarniront pas leur stand et ne retireront aucun de leurs articles avant la fin de la manifestation.

Il est interdit de laisser les produits exposés recouverts pendant les heures d'ouverture de la manifestation.

Les personnes employées par les exposants ne devront pas s'adresser aux visiteurs de manière à former un attroupement dans les allées, ce qui serait une gêne ou un danger pour les exposants voisins et les artistes. Toute démonstration et distribution de prospectus sont interdites en-dehors du stand occupé par l'exposant.

## **PUBLICITE**

L'association « Formation Violette » se réserve le droit exclusif de l'affichage dans l'enceinte abritant la manifestation.

L'exposant ne peut donc utiliser, et à l'intérieur de son stand seulement ou de son emplacement, que les affiches et enseignes de sa propre maison. Les circulaires, brochures, catalogues, imprimés, primes ou objets de toute nature ne pourront être distribués par les exposants que sur leur stand. La distribution ou la vente de journaux, périodiques, prospectus, brochures, billets de tombola, insignes, bons de participation, etc., même si elle a trait à une oeuvre ou manifestation de bienfaisance, les enquêtes dites de sondage, sont interdites sauf dérogation écrite accordée par l'association « Formation Violette ».

Toute publicité lumineuse ou sonore, ainsi que toute attraction, spectacle ou animation, doivent être soumis à l'agrément de l'association « Formation Violette » qui pourra d'ailleurs revenir sur l'autorisation accordée en cas de gêne apportée aux exposants voisins, à la circulation ou à la tenue de la manifestation.

## **PROPRIETE INDUSTRIELLE**

L'exposant fera son affaire d'assurer la protection industrielle des matériels ou produits qu'il expose et ce, conformément aux dispositions légales en vigueur (tels que les dépôts de demande de brevet français). Ces mesures devront être prises avant la présentation de ces matériels ou produits, l'association « Formation Violette » n'acceptant aucune responsabilité dans ce domaine.

## **DOUANE**

Il appartiendra à chaque exposant d'accomplir les formalités douanières pour les matériels produits en provenance de l'étranger.

L'association « Formation Violette » ne pourra être tenue responsable des difficultés qui pourraient subvenir lors de ces formalités.

## **ASSURANCE**

L'association « Formation Violette » est assurée en Responsabilité Civile et contractera une assurance Dommages pour tout le matériel installé par ses soins.

Chaque exposant est tenu de souscrire, à ses propres frais, toutes assurances couvrant d'une part les matériels exposés et de façon générale tous les éléments mobiles appartenant à l'exposant, d'autre part, les risques que lui-même et son personnel encourent ou font courir à des tiers, pendant la durée de la foire y compris les périodes de montage et de démontage. Un justificatif de la compagnie d'assurance sera réclamé par l'association « Formation Violette ». Elle est exonérée de toutes responsabilités concernant les préjudices (y compris les troubles de jouissance et tous préjudices commerciaux) qui pourraient être subi par l'exposant.

## **APPLICATION DU REGLEMENT**

L'exposant, en signant sa fiche d'inscription et en cochant la case « j'ai bien lu... » en bas de celle-ci, accepte les prescriptions du présent règlement et toutes les dispositions nouvelles qui pourraient être imposées par les circonstances et adoptées dans l'intérêt du festival par l'association Formation Violette qui se réserve le droit de les signifier même verbalement.

Toute infraction au présent règlement peut entraîner l'exclusion de l'exposant contrevenant ayant reçu au préalable une mise en demeure et ce, à la seule volonté de l'association Formation Violette. Il en est ainsi des règles de sécurité, de la non occupation du stand, de la présentation de produits non-conformes à ceux énumérés dans la fiche d'inscription, etc.

## **COMPETENCE**

Tout litige survenant dans l'exécution du présent règlement sera de la compétence des Tribunaux de Toulouse qui appliqueront la loi française, le texte en langue française du présent règlement faisant foi.

**Nom et qualité du signataire :** .....

**Lieu..... Date : ..... Signature**  
*(précédée de la mention « lu et approuvé »)*

### **Contact organisation**

**Centre Formation Violette,  
15 rue Pech David 31400 TOULOUSE  
Tél. 06-19-11-05-91 - lbjdb@gmail.com**